PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2008/2035(INI)

18.7.2008

AMENDEMENTS
1 - 4

Projet d'avis
Claudio Fava
(PE409.592v01-00)

sur l'intensification de la lutte contre le travail non déclaré
(2008/2035(INI))

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Ona Juknevičienė

Projet d'avis
Considérant B bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	B bis. considérant que l'existence du travail non déclaré est un facteur essentiel favorisant l'immigration clandestine,

Or. en

Amendement 2
Ona Juknevičienė

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 bis. invite les États membres à renforcer les mécanismes de surveillance et de sanctions, avec l'aide des services de l'inspection du travail, des administrations fiscales et des partenaires sociaux;

Or. en

Amendement 3
Ona Juknevičienė

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	3 bis. a la conviction que la simplification et la coordination des systèmes administratifs des États membres encourageraient la lutte contre le travail

non déclaré;

Or. en

Amendement 4
Ioannis Varvitsiotis

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	5 bis. estime qu'il est nécessaire d'intensifier la lutte contre la traite des êtres humains, qui est souvent liée au travail non déclaré;

Or. en